

# Le jugement de l'usage d'un mouchoir pour essuyer la sueur pendant la prière

حكم استعمال المنديل في الصلاة

[ français - French - فرنسي ]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

الشيخ محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع IslamHouse.com

2013 - 1434

IslamHouse.com



## Le jugement de l'usage d'un mouchoir pour essuyer la sueur pendant la prière

Comment faire pendant la prière s'il vous arrive de transpirer?

---

Louanges à Allah

Dans ce cas, il est permis au fidèle en prière de se servir d'un mouchoir. Car les ulémas (Puisse Allah le Très Haut leur accorder Sa miséricorde) ont précisé qu'il est permis au fidèle en prière d'effectuer au besoin un léger mouvement. Ceci est cité dans al-Madjmou de Nawawi, 4/94 (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Ils ont cité à titre d'arguments de nombreux hadith rapportés du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) dont celui cité par Abou Dawoud (650) en ces termes : « Abou Saïd al-Khoudri a dit : le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) ,qui priaït une fois en compagnie de ses Compagnons, ôta ses sandales et les posa à sa gauche. Voyant ce geste, les gens jetèrent leurs sandales. A l'issue de sa prière, le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit : « Qu'est-ce qui vous a fait jeter vos sandales ? » – Nous l'avons fait suivant ton geste. Le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) dit : « Gabriel était venu auprès de moi et m'avait informé que mes sandales contenaient de la saleté ou une souillure ». Et puis il poursuivit : « Quand l'un de vous arrive à une mosquée qu'il examine ses sandales. S'il y décèle une impureté ou une saleté, qu'il les en débarrasse et prie sans les ôter. Ce hadith cité dans le Sahih d'Abou Dawoud (605) a été vérifié par Al-Albani.

Al-Khattabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit dans Ma'alim as-Sunan (2/329) : « Ce hadith signifie que l'acte bref (étranger à la prière) n'interrompt pas la prière ».

Si l'on a besoin de se moucher alors qu'on est en prière, comme cela arrive en cas d'éternuement ou de rhume. Il n'y a aucun mal à sortir un mouchoir pour se moucher. Car il a été



rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) des propos qui indiquent qu'un tel geste est permis au cours de la prière. Mouslim (855) a rapporté d'après Abou Hourayra (P.A.a) que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) vit du crachat dans une partie de la mosquée correspondant à la direction de La Mecque (qibla) et se retourna vers les gens et dit : « Pourquoi l'un de vous s'orienté-t-il vers la qibla quand il se mouche ? L'un de vous aimerait-il que l'on se mouche sur son visage ? Quand l'un de vous voudrait se moucher qu'il le fasse à sa gauche ou sous son pied. S'il ne le peut pas, qu'il fasse ainsi : il cracha dans son vêtement et en frota la partie mouillée contre une autre partie ».

Doit-on se moucher à l'aide de la main droite ou à l'aide de la main gauche ? Réponse : l'on doit utiliser la main gauche puisque la loi prévoit l'usage de la main droite dans les actes nobles et la main gauche dans les actes visant à écarter le mal.

Al-Boukhari (163) et Mouslim (395) ont rapporté d'après Aïcha qu'elle a dit : « le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) aimait commencer par la droite, aussi bien quand il se chaussait que quand il se peignait que quand il se purifiait ainsi que dans toutes ses affaires.

Abou Dawoud a rapporté qu'Aïcha a dit : « Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) se servait de sa main droite pour se purifier et pour manger, et se servait de sa main gauche quand il se débarrassait et pour écarter la saleté ». (Cité dans le Sahih d'Abou Dawoud (26) et vérifié par al-Albani).

Al-Nawawi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit dans son commentaire du Sahih de Mouslim (1/160) : « Voici une règle immuable de la loi (religieuse) : pour tout acte noble et honorable comme le fait de porter un vêtement, un pantalon ou une botte, d'entrer dans une mosquée, d'utiliser un cure-dent, de se mettre du khôl autour des yeux, de se tailler les ongles, de se couper la moustache, de se peigner les cheveux, de se raser l'aisselle, de se raser la tête, de saluer pour terminer la prière, de laver les organes



concernés par les ablutions, de sortir des toilettes, de manger ou boire, de serrer la main, de toucher la pierre noire et d'autres (actes) similaires, il est préférable d'utiliser la main droite. Quant aux choses contraires comme le fait d'entrer dans les toilettes, de sortir de la mosquée, de se moucher, de se purifier après les toilettes, d'ôter ses vêtements et son pantalon ou ses bottes ou d'autres actes similaires, il est préférable d'y utiliser la gauche. Tout cela est dû à l'honneur et à la noblesse reconnus à la main droite.

Allah le sait mieux.